

- INFORMATION aux FAMILLES -

Volonne. le 7/5/2020

Chers parents,

Après 8 semaines de confinement, nous abordons l'étape de la réouverture, le 18 mai prochain, de nos écoles maternelle et élémentaire.

Cette réouverture n'est pas simple, elle sera très encadrée, et c'est avec vous et les enseignants, que nous souhaitons caler, le plus précisément possible, les conditions pratiques et organisationnelles. Nous savons que cette rentrée vous questionne, tout comme elle nous questionne aussi. C'est légitime et cette note vise à vous faire part des aménagements et organisations que nous envisageons.

Nous tenons tout d'abord à remercier les parents, les enseignants d'avoir su en toute intelligence, assurer la continuité pédagogique de leurs enfants ces 8 dernières semaines. Ce n'était pas forcement simple à mettre en place et nous savons que pour beaucoup d'entre vous « l'école à la maison » s'est bien passée.

Vous aurez le choix, à partir du lundi 18 mai, de garder votre enfant et continuer « l'école à la maison » ou de le remettre à l'école. Il nous appartient, pour faire ce choix, de vous éclairer sur les conditions d'accueil que nous mettons en place, conjointement avec les enseignants de vos enfants.

Vous trouverez, ci-après, des tableaux qui reprennent les préconisations du protocole sanitaire fourni par le ministère de l'Education Nationale.

Avec cette organisation très contrainte, votre rôle de parent est primordial pour expliquer au mieux à votre enfant ce que vont être les nouvelles conditions d'accueil à l'école. Il est aussi très important que vous puissiez prendre des engagements de venue ou pas de votre enfant, au plus tard le lundi 11 mai, pour que les enseignants et nous-même puissions nous organiser.

Nous souhaitons qu'avant le 14 mai au soir les parents concernés par la cantine puissent aussi inscrire leurs enfants à ce service par la fiche d'inscription habituelle qui vous sera envoyée en début de semaine prochaine.

Nous comptons sur votre soutien pour que cette rentrée se passe le mieux possible pour les enfants, pour nous et pour vous.

Julie DEMUYNCK Emmanuel MULLER Sandrine COSSERAT

Directrice Elémentaire Adjoint au Lien Social Maire

AVANT LE 18 MAI

Information mutuelle parents enseignants - mairie

CIRCULATION DE L'INFORMATION

- Les directeurs d'école et la mairie ont élaboré conjointement un protocole d'accueil à l'école c'est ce tableau. Nous vous l'adressons ce jeudi 7 mai dans l'état actuel de nos décisions, avec encore certains points en suspens. Un protocole d'accueil définitif sera finalisé pour le jeudi 14 mai.
- Tout au long de ce processus d'élaboration, les délégués des parents d'élève sont consultés
- Un affichage aux écoles + site internet est assuré par la mairie / La diffusion aux parents est assurée par les enseignants par mail
- Les parents font remonter aux enseignants et à la mairie leur prévisionnel de remettre leur enfant à l'école via le sondage envoyé par les enseignants (envoyé le 4 mai par l'élémentaire / envoyé le 4 mai par la maternelle) -

Ces informations sont essentielles pour préparer la rentrée, ils doivent parvenir aux directrice et directeur, au plus tard le lundi 11 mai.

- La mairie transmettra, le lundi 11 mai, une fiche d'inscription aux parents pour la cantine et le périscolaire.
- --> les parents retournent cette fiche d'inscription au plus tard le 13 mai au soir en mairie. Passé cette date, l'inscription ne sera pas garantie.

Engagement des parents pour préparer Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. leur enfant à la rentrée

Ils s'engagent:

- à sensibiliser leurs enfants aux gestes barrières, à la distanciation sociale
- à informer leur enfant qu'il n'y aura pas de libre circulation dans l'école et dans la classe
- à expliquer, avant la rentrée, les différences importantes entre l'école qui sera proposée en cette fin d'année et l'école d'avant la crise

Le site internet « e-Bug! », validé par le ministère, propose des ressources qui peuvent être utilisées pour favoriser l'appropriation des réflexes en matière d'hygiène. Vous êtes invités à le consulter : https://e-bug.eu/#France

A PARTIR DU 18 MAI

RENTREE DES ELEVES - sur la base du volontariat

Principe du volontariat

L'ECOLE DE VOLONNE ACCUEILLERA VOS ENFANTS A PARTIR DU LUNDI 18 MAI

Vous trouverez, ci-dessous, une attestation à fournir à vos employeurs pour justifier d'une non-reprise entre le 11 et 15 mai.

L'obligation d'instruction s'impose à tous en classe ou à la maison.

A COMPTER DU 18 MAI, VOUS AVEZ LE CHOIX :

Les parents peuvent faire le choix de ne pas mettre leur enfant à l'école : il conviendra alors d'en informer par mail ou par téléphone à la fois le directeur de l'école et la responsable du Pôle Enfance de la mairie (Marie T)

STABILITE DE VOTRE CHOIX

Si un enfant est remis à l'école, ce choix sera constant et maintenu jusqu'à la fin des cours, le 4 juillet.

Seulement 2 statuts sont donc possibles pour la période totale du 18 mai au 4 juillet : "école à la maison" ou "école en présentiel"

Il sera impossible pour l'organisation des enseignants et de la mairie de gérer un statut fluctuant dans le temps.

Les retours à l'école permettront de créer des groupes. Ces groupes, en nombre et en taille limités, devront être stables pour pouvoir organiser les rotations et les journées de travail.

L'école à la maison	Il appartiendra aux familles qui font le choix de maintenir "l'école à la maison" jusqu'au 4 juillet, de poursuivre les apprentissages scolaires en s'appuyant
	notamment sur les directives adressées par les enseignants et sur "Ma classe à la maison".
	La supervision à distance de la classe à la maison ne sera pas forcément assurée par l'enseignant habituel de l'enfant.
	Si votre " école à la maison" se passe bien et que vous avez la possibilité d'accompagner votre enfant dans ce mode d'apprentissage, c'est un bon choix. I préservera notamment votre enfant des contraintes sanitaires importantes qui devront être mises en place dans l'école en présentiel.
	Votre enfant continuera d'être suivi à distance jusqu'au 4 juillet.
L'école en présentiel	Lorsqu'il sera à l'école votre enfant sera sensibilisé et formé à un cadre sanitaire strict, qui prendra un certain temps à mettre en place et à faire respecter estimatif de 10 lavages de main par jour. Ce temps empiètera sur le temps pédagogique. Cette contrainte doit être parfaitement connue des parents.
	A l'école, votre enfant intègrera un groupe.
	Aucun groupe n'excedera 15 enfants à l'école élémentaire. Des groupes d'une dizaine d'enfant seront privilégiés. Il sera créé 3 à 4 groupes à l'école élémentaire.
	Le groupe de votre enfant fonctionnera dans un système de rotation et donc suivant les jours votre enfant sera :
	- soit en classe avec un enseignant (pas forcément toujours le même)
	- soit à l'étude - sous la supervision d'un agent de la mairie
	Les enseignants qui assureront l'école en présentiel sont Mme Demuynck et Mr Pelerin
	La composition des groupes et l'organisation des rotations sera décidée par Mme la Directrice, en lien avec les enseignants.
	Ces enseignants superviseront les contenus pédagogiques à la fois des temps en classe et des temps pédagogiques en étude.
	Le groupe de votre enfant pourra comprendre des enfants de plusieurs niveaux. Même si les enseignants rechercheront une cohérence pour faciliter les apprentissages, votre enfant aura des enfants de niveaux différents avec lui et il ne sera pas systématiquement dans la classe de son enseignant habituel.
	Le temps "étude", supervisé par la commune, se décomposera en 2 temps, probablement matin (3h) / après-midi (3h) :
	- un temps pédagogique, qui suivra les instructions des enseignants (le plus souvent le matin)
	- un temps d'activité Sport – Santé – Culture – Civisme (2S2C) - avec des possibles intervenants (le plus souvent l'après-midi)
	Ce temps d'activité 2S2C s'apparentera, autant que possible, aux TAP que nous avions mis en place entre sept. 2014 et juin 2017.
Condition d'accueil des enfants	Le parent s'engage à ne pas mener son enfant à l'école :
	- en cas de symptômes de Covid-19 chez l'élève ou dans la famille
	- en cas de fièvre supérieure à 37,8°C - Vous êtes tenus de prendre la température de votre enfant tous les matins Le parent s'engage :
	- à récupérer son enfant si celui-ci ne parvient pas à respecter les gestes barrières et la distanciation sociale nécéssaire, <u>afin de ne pas se mettre en</u>
	danger et de ne pas mettre en danger autrui
	- à apporter le matériel demandé : paquet de mouchoirs individuel, gourde individuelle - Ce matériel restera à l'école
	- à habiller son enfant avec une tenue souple adaptée à ses capacités (pas de lacets, pas de ceinture) afin d'éviter le recours à l'adulte. Cette tenue de permettre la pratique sportive.
	Les parents ne sont pas autorisés à entrer à l'école - les enfants sont récupérés au portail
	The part time to the part time to a state of the state of

A PARTIR DU 18 MAI	
Protocole sanitaire aux écoles	Nous avons fait le choix de mettre en place une organisation qui limite au maximum les intéractions entre l'école maternelle (49 enfants) et l'école élémentaire (78 enfants). Les enfants de chacune des écoles ne se croiseront pas. Au sein d'une même école, nous limiterons tout au long de la journée les échanges entre les groupes (espaces dédiés, flux séparés ou horaires décalées). Plusieurs lieux seront toutefois communs, comme la cour d'école, certains sanitaires. Plusieurs temps seront inter-groupe au sein d'une même école : cantine, périscolaire, avec toutefois des effectifs toujours inférieurs à 15 enfants (elem.) ou 10 enfants (mater.). Ainsi, si nous devions mettre en place un protocole de gestion de cas suspect, celui-ci s'appliquerait probablement à l'ensemble de l'école. (décision de l'ARS) Vendredi 15 mai : nettoyage-désinfection dans tous les locaux utilisés avant la reprise du 18 mai. A la reprise - lavage des mains régulier pour les enfants et pour le personnel :
	entrée et sortie école / avant et après repas / avant et après récréation / avant et après chaque passage aux toilettes / après éternuement ou mouchage
ECOLE ELEMENTAIRE	
Règles de rentrée	Les enfants des 5 niveaux (CP à CM2) seront accueillis à compter du lundi 18 mai à 8h20. L'acceuil se fera par les 2 portails de l'école (côté Place de l'Enfance et côté Cours Jacques Paulon) selon les groupes. Le détail de l'affectation de votre enfant à un groupe et du portail d'entrees-sorties de ce groupe vont sera communiqué la semaine prochaine. Les accueils seront multi-niveaux par groupes de 15 maximum, préférentiellement plutôt 10 enfants. Si l'effectif des enfants présents est supérieur à 24 enfants, un premier groupe "étude" sera créé. Si l'effectif des enfants présents est supérieur à 36 enfants, un second groupe "étude" sera créé. Les rotations des 3 ou 4 groupes seront définis par les enseignants. Mme Demuynck et Mr Pelerin assureront la classe dans leur classe habituelle. L'"étude" sera supervisée par MarieT, agent d'animation, elle sera installée dans la classe actuelle des CP. Le temps 2S2C pourrait se dérouler parfois au périscolaire de l'école.
Protocole sanitaire	Port facultatif d'un masque-barrière pour les enfants Il sera donné 2 masques-barrière à chaque enfant présent à l'école (avec mode d'emploi), réalisé dans le cadre de l'opération "un masque-barrière" pour chaque Volonnais. Son port ne sera pas obligatoire. Les différents groupe iront en récréation à horaire décalée.
Organisation pédagogique	L'enjeu n'est pas de finir les programmes mais de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires pour poursuivre leur scolarité dans de bonnes conditions. Il s'agit d'éviter que les difficultés non surmontées au cours de cette année si particulière ne s'ancrent durablement.
PERISCOLAIRE ET CANTINE	
Les temps d'accueil périscolaire	L'accueil périscolaire du matin <u>n'est pas mis en place</u> L'accueil périscolaire du soir <u>n'est pas mis en place non plus dans un premier temps.</u> Cette possibilité de service sera réévaluée à compter du 2 juin S'il est mis en place - il fonctionnerait selon les tarifs et horaires habituels <u>Il est obligatoire de s'inscrire en mairie</u> - via la fiche d'inscription - ce service est proposé au tarif habituel. Cet accueil se ferait dans la salle d'activité (classe du fond)
La cantine	Le service de cantine est proposé à partir du lundi 18 mai <u>Il est obligatoire de s'inscrire en mairie</u> - via la fiche d'inscription - ce service est proposé au tarif habituel. Le service sera assuré dans la cantine - capacité maximum 15 enfants, 2 services si nécessaire Les repas seront fournis par notre fournisseur "Chez Marc" Il pourra être proposé des repas pique-nique un jour par semaine (vendredi ?) qui permettraient un repas en extérieur si le temps le permet. Un temps de lavage des mains sera organisé pour les enfants avant et après le repas
L'accueil du mercredi matin (ALSH)	Le 18 mai, cet accueil <u>n'est pas mis en place.</u> Cette possibilité de service sera réévaluée pour la semaine à compter du 2 juin S'il est mis en place - il fonctionnerait selon les tarifs et horaires habituels - 7h30 à 12h15 S'il est mis en place - une fiche d'inscription serait adressée aux parents. Cet accueil se ferait dans la salle périscolaire habituelle à l'école élémentaire

PROTOCOLE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

Protocole de gestion d'un cas suspect chez un enfant

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc en cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève, conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Prise de la température avec un thermomètre sans contact.
- Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières
- Rappel par les responsables de l'école de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève depuis les 48h précédant le début des symptômes.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires
- Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif:

- Information de la mairie et des services académiques par le directeur. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.
- La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par un médecin ou un membre de l'équipe mobile locale COVID-19 pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

Protocole de gestion d'un cas suspect chez un adulte

en cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte, conduite à tenir :

- Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.
- Rappel par les responsables des établissements de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décide si un test de dépistage est nécessaire et donne un avis sur la reprise du travail.
- Nettoyage minutieux et désinfection par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- Poursuite stricte des mesures barrières.
- Les parents seront invités à venir récupérer leurs enfants pour éviter tout risque lié à l'encadrement.

En cas de test positif:

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement.
- Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistages des élèves et des personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires.



VOLONNE le 7 Mai 2020

ATTESTATION

NON-OUVERTURE DES ECOLES DE VOLONNE POUR LA SEMAINE DU 11 AU 15 MAI

Nous, soussigné Sandrine COSSERAT, Maire de Volonne en exercice, atteste que les écoles Maternelle et Élémentaire de la Commune ne ré-ouvriront pas pour la semaine du 11 au 15 mai.

Les 2 écoles ré-ouvriront, pour l'ensemble des enfants des familles volontaires, à compter du lundi 18 mai.



